

SITS DU PAYS DE RABELAIS

TRANSPORTS SCOLAIRES 2020/2021

Desserte des écoles primaires et maternelles

(Communes de Chinon, Chouzé/Loire, Avoine, Beaumont, Savigny, Candes, Cinais, Couziers, La Roche-Clermault, Lerné, Marçay, St-Germain/Vienne, Seuilly et Thizay)

Desserte des collèges et lycées de Chinon

(Communes de Chinon, Chouzé/Loire, Huismes, Rigny-Ussé, Rivière, St-Benoît, Candes, Cinais, Couziers, La Roche-Clermault, Lerné, Marçay, St-Germain/Vienne, Seuilly, Thizay, Avoine, Beaumont, Savigny, Benais, Bourgueil, Continvoir, Coteaux/Loire, Gizeux, La Chapelle/Loire, Restigné et St-Nicolas de Bourgueil)

Desserte du collège d'Avoine

(Communes d'Avoine, Beaumont, Savigny, Huismes et Rigny-Ussé)

Inscription en ligne à l'adresse

www.remi-centrevalde Loire.fr

à partir du 4 juin 2020.

Frais de dossier de **25 €/enfant plafonnés à 50 €/famille**
à régler en ligne au moment de l'inscription

ou par chèque à l'ordre du Trésor Public à envoyer à
Sits du Pays de Rabelais - Hôtel de Ville - CS 10147 - 37501 Chinon Cédex
Validation de l'inscription à l'enregistrement du paiement.

Pour toute inscription effectuée sur formulaire « papier » après le 10 juillet ou enregistrée en ligne après le 16 juillet :

- application de pénalités de retard de 12 €/enfant,
- accès au transport non garanti pour le jour de la rentrée.

S'il s'agit d'une 1^{ère} inscription : carte envoyée au domicile, fin août au plus tard.
En cas de renouvellement : réactivation et mise à jour de la carte en possession.
En cas de perte, s'adresser auprès du Sits pour obtenir un duplicata contre paiement d'une somme de 10 €.

Règlement des transports scolaires et horaires des circuits consultables sur les sites des communes ou disponibles dans les mairies ainsi qu'au siège du Sits.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter :

la centrale d'information Rémi au 0 809 10 00 75

ou le Sits du Pays de Rabelais au 02.47.93.53.15 (transports@ville-chinon.com)